



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL****SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2021 À 18H30**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2021 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 02 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 08 octobre 2020, 152<sup>e</sup> année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Mme le Maire, Paola Hawa ;  
Mme la conseillère Dana Chevalier ;  
Messieurs les conseillers Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

M. le directeur général, Martin Bonhomme ;

M. le greffier, Me Pierre Tapp ;

M. le trésorier, Michael Finnerty.

M. le conseiller Ryan Young est absent.

Mme le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Me Pierre Tapp agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>09-256-21</b>	<b>Ouverture de la séance</b>
------------------	-------------------------------

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Dana Chevalier

D'ouvrir la séance extraordinaire du 28 septembre 2021. Il est 18h34.  
Adoptée à l'unanimité.

<b>09-257-21</b>	<b>Ordre du jour</b>
------------------	----------------------

Il est proposé par Dana Chevalier

Appuyé par Tom Broad

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

09-256-21 Ouverture de la séance

09-257-21 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes**

**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

**4. Patrouille municipale**

**5. Développement communautaire**

**6. Urbanisme**

6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.3. Autres sujets

**7. Services techniques**

7.1. Conclusion de contrats

7.2. Autorisation de dépenses

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

7.5. Autres sujets

**8. Environnement**

**9. Développement économique et touristique**

**10. Finances**

10.1. Dons / promotions / aides financières

10.2. Autres sujets

**11. Administration et greffe**

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

11.2. Opérations Immobilières

09-258-21 Vente des lots 6 101 853 et 6 453 292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

11.3. Autres sujets

**12. Ressources humaines**

12.1. Contrats et ententes

12.2. Autres sujets

**13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

09-259-21 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 805-1 modifiant le règlement numéro 805 « Gestion contractuelle » afin d'y inclure jusqu'au 25 juin 2024 des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec

09-260-21 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 769-8 modifiant le règlement numéro 769 « Circulation et stationnement » afin d'interdire l'arrêt des véhicules dans la courbe de la rue Zénon-Gareau

**14. Dépôt de documents**

**15. Levée de la séance**

09-261-21 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

*Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16h00 pour soumettre leurs questions par courriel.*

La période de questions est ouverte à 18h35. Aucune question n'ayant été reçue, la période de questions est fermée à 18h35.

**3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**4. PATROUILLE MUNICIPALE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

## **6. URBANISME**

### **6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **6.3. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## **7. SERVICES TECHNIQUES**

### **7.1. CONCLUSION DE CONTRATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **7.2. AUTORISATION DE DÉPENSES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **7.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **7.5. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## **8. ENVIRONNEMENT**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

## **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**10. FINANCES****10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**10.2. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**11. ADMINISTRATION ET GREFFE****11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

<b>09-258-21</b>	<b>Vente des lots 6 101 853 et 6 453 292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal</b>
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a conclu une entente avec le gouvernement du Québec le 29 juillet 2016 concernant les mesures financières transitoires dues au transfert de juridiction de l'hôpital Sainte-Anne du gouvernement fédéral au gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est devenue propriétaire, le 18 mars 2019, du lot 6 101 852 et 6 101 853 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal d'une superficie d'environ 5 ha, tel que convenu à ladite entente transitoire ;

ATTENDU QUE cette cession de terrains avait pour objectif de neutraliser à long terme les pertes de revenus de la Ville en permettant à la Ville de rétablir sa base fiscale ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un Programme Particulier d'Urbanisme (PPU) le 13 mai 2019 afin d'encadrer le développement de ces lots avec une orientation vers un village des aînés ;

ATTENDU QUE le PPU prévoit un pôle résidentiel dominant situé dans une aire TOD (Transit Oriented Development) ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel de proposition sur invitation pour la vente des lots 6 101 853 (2 701,5 m<sup>2</sup>) et 6 453 292 (anciennement Ptie lot 6 101 852) (44 005,8 m<sup>2</sup>) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;

ATTENDU QUE la Ville a négocié une promesse d'achat avec la compagnie 9449-1305 Québec inc ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser madame le Maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, les documents contractuels avec la compagnie 9449-1305 Québec inc afin de conclure la vente des lots 6 101 853 et 6 453 292 selon les modalités prévues dans la promesse d'achat.

D'autoriser madame le Maire et le directeur général à signer tous documents connexes afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**11.3. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**12. RESSOURCES HUMAINES**

**12.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**12.2. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

<b>09-259-21</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de règlement 805-1 modifiant le règlement numéro 805 « Gestion contractuelle » afin d'y inclure jusqu'au 25 juin 2024 des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec</b>
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Mme Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *Règlement numéro 805-1 modifiant le règlement numéro 805 « Gestion contractuelle » afin d'y inclure jusqu'au 25 juin 2024 des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec*
- dépose le projet du Règlement numéro 805-1.

<b>09-260-21</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de règlement 769-8 modifiant le règlement numéro 769 « Circulation et stationnement » afin d'interdire l'arrêt des véhicules dans la courbe de la rue Zénon-Gareau</b>
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Mme Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *Règlement numéro 769-8 modifiant le règlement numéro 769 « Circulation et stationnement » afin d'interdire l'arrêt des véhicules dans la courbe de la rue Zénon-Gareau*
- dépose le projet du Règlement numéro 769-8.

#### 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « A » ;**

#### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

<b>09-261-21</b>	<b>Levée de la séance</b>
------------------	---------------------------

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Dana Chevalier

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18h40.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Mme Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Pierre Tapp  
Greffier

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-120251*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 28 septembre 2021 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 29 septembre 2021.

Mme Paola Hawa, Maire

Me Pierre Tapp, greffier

Adopté